



Possibilité recours justice - spoliation héritage

Par **julieabs**, le **19/05/2015** à **16:27**

Bonjour, mon grand mère est décédée il y a quelques années et je suis sa seule petite fille et pensais être sa seule héritière. La dernière fois que je l'ai vu, j'ai demandé à ce que ma grand mère soit placée sous curatelle car son état s'était largement empiré (elle était déjà en institut de retraite et n'avait plus toute sa tête depuis déjà longtemps). Cela a été fait. Elle est décédée peu de temps après. Mais en fait, ce que je ne savais pas, c'est qu'avant la curatelle, cette "amie de la famille" avait été désignée légataire universelle et que la maison la voiture et les nombreux avaient disparu ! Je ne me suis rendue compte de tout cela qu'après le décès.

Cela fait maintenant quelques années, mais maintenant que j'ai grandi et que je suis majeure, je voudrais que cette personne soit punie et je voudrai récupérer ce qui m'est dû. Y a-t-il une possibilité, aujourd'hui alors que plusieurs années sont passées, d'avoir recours à la justice ? Et comment dois-je procéder ? Est-ce à moi toute seule de trouver des preuves ? Comment qualifier ces faits, abus de faiblesse, spoliation d'héritage ? ... Est-il possible de contester le testament maintenant ?

Je vous remercie,